

Les poèmes de Nordine pour la pause dominicale (3)

écrit par Christine Tasin | 16 décembre 2012



Quand la fille d'Aïcha eut atteint ses six ans
Elle épousa le fils de l'imam Ramadan.
Il venait de fêter sa sixième décennie
Et comme le Saint Prophète voulait se voir uni
A une fille pure, préservée du péché,
Afin de pouvoir dire « je fais comme Mahomet ».
L'imam fut consulté et donna rendez-vous
Afin de procéder à l'union des époux.
L'hyménée se tint donc chez le sexagénaire,
Où la fillette choisie devint sa partenaire.
La noce fut suivie d'une lecture divine
Puis l'époux embrassa son infante voisine.
Il promit aux parents d'attendre ses neufs ans
Pour bien « la labourer comme on s'en va au champ »*.
La promesse ainsi faite rassura l'assistance
Qui d'ardeur et de joie entra bientôt en transe.
Les noms du Saint Prophète et d'Allah réunis
Résonnèrent dans la pièce aux murs gris et unis.
La musique et les danses, perverses et sataniques,
Avaient été bannies des noces islamiques.
La fillette qui pour l'heure portait déjà le voile

Regarda son époux remonter son sérual :
Après tant de couscous et de méchoui légal
Son pantalon tombait, c'eût été immoral.
Comme le jour décroissait, on entendit bientôt
Les cris du muezzin monter vers le Très Haut.
La mariée demeura avec son vieil amant,
Cependant que chez eux rentraient ses bons parents.
Ainsi les sains Hadiths et le très Saint Coran,
Eurent à travers ces noces leur accomplissement.
Amis lecteurs laïques, athées ou mécréants,
Ne vous étonnez pas qu'on marie une enfant.
Parangon de tout homme Mahomet nous apprend
Que la charia est bonne, valable de tout temps.
Si vous considérez que le mariage décrit
S'apparente à coup sûr à la pédophilie,
C'est que vous haïssez l'islam incontestable,
Et vous avez raison, il est insoutenable !

*citation du Saint Coran, sourate 2 , verset 223

Nordine